



Calcul indemnité chômage

Par **babsy24**, le **16/02/2016** à **17:45**

Bonjour,

Je me lance, après avoir entendue plusieurs choses différentes sur la rupture conventionnelle, j'aimerais savoir si le calcul de Pôle Emploi est juste.

La formule de calcul ne me gêne pas ce sont les sommes prises en compte qui pose problème:

J'ai touché pour ma rupture conventionnelle une somme dite "**SUPRA LÉGALE**" et l'indemnité spécifique de rupture.

Le souci c'est que Pôle Emploi prends en compte le supra légale alors que cette somme n'est soumise ni:

A l'impôt sur le revenu

A la cotisation sociale.

Comment peut-on prendre en compte des sommes non soumises à l'**IR et aux Cotisations sociales**.

Merci de me dire si ils sont dans leur droit et sinon auprès de quelles instances faire appel.

Cordialement

Olivier Dorchin[s]/[s][s]/[s]